

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro	Numéro de permis			Date d'inspection	
GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	2013177			Le 23 septembre 2020		
Nom de l'établissement	1				Numéro de	e téléphone
Garderie Coopérative d'Allardville				(506) 725-2072		
Adresse						
4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement			Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux						
 Lors de ma supervision le ratio est maintenu Une programmation des activités panifiée et document Une discussion avec l'éducatrice à propos de la tenue de Le matériel et équipement sont de quantité suffisante p L'éducatrice est calme, patiente et respectueuse avec le 	e la tempér our tous le	ature	e après :	5h et c	le la désinfe	ection.
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance o permis	de D	Le 23 septembre 2020 ate				
original signé par Claire Raîche-Cormier Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le 23	septe	embre 2020	